DÉPARTEMENT DU JURA ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER CANTON DE LONS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

NOMBRE DE MEMBRE	
Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	14

DATE DE CONVOCATION

Mardi 28 octobre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Mardi 28 octobre 2014

Séance du 04 novembre 2014

<u>Présents</u>: CHAMBARD F, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, PICARD M, QOCHIH Z, WOLFF JC.

<u>Absents excusés</u>: CROISSANT A, JAILLET J (pouvoir GRICOURT P), ROBIN M (pouvoir DUBOIS F), MARTINEZ H (pouvoir GRICOURT P), SAFFREY C (pouvoir PETITJEAN B).

Mme DUBOIS Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération n° 57/14

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°46/11 en date du 07 juillet 2011 concernant les tarifs de location de la salle des fêtes communale. Il fait part à l'assemblée du faible taux de location de cette salle et invite le Conseil Municipal à revoir ses tarifs.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants, à savoir

- **résidants de Chilly le Vignoble** : 150€ le week-end du vendredi après-midi au lundi matin
- extérieurs à la commune : 250€ le week-end du vendredi après-midi au lundi matin
- montant de la caution : 500€ qui restera acquise à la commune en cas d'annulation de la demande de location moins d'un mois avant la date prévue de cette dernière (sauf cas de force majeure justifiée).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Philippe GRICOURT

Transmis au représentant de l'Etat le : 1 8 NOV. 2014 Notifié le :

1 8 NOV. 2014

PREFECTURE DU JURA REQUILE: 1 8 NOV. 2014

Loi du 2 Mars 1992